



CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE

MEUBLÉ DE TOURISME – Domaine des Pradiès

Entre les soussignés

Le Bailleur :

Nom: VANSUYT SABINE

Adresse: Nieuwpoortstraat 29, 8600
Pervijze (Belgique)

E-mail:
welcome@domainedespradiès.com

Téléphone: 0032 51 55 52 64

Le Locataire :

Nom:

Adresse:

E-mail:

Téléphone:

Article 1 – Objet du contrat

Le bailleur loue au locataire, qui accepte, le logement de vacances Domaine des Pradiès, situé 1, route de Pradiès, 47440 Casseneuil, dans le département du Lot-et-Garonne, France.

Article 2 – Durée de la location

Du : / / (à partir de 16h00)

Au : / / (départ au plus tard à 11h00)

Article 3 – Nombre de personnes

Nombre maximum autorisé : 10 personnes

Nombre total de personnes pour la présente location :

Dont :

- adultes : o (nom des familles) o
- enfants âgés respectivement de ans / ans / ans / ans / ans / ans
- bébé(s)

Article 4 – Prix de la location

Le montant total 2550€ X + 275€ = ...€ est à payer au plus tard 8 semaines avant l'arrivée, par virement bancaire sur le compte IBAN : BE 04 9001 7226 68971 (BIC GEBEBEBB) avec la mention du nom du locataire, du nombre de personnes et de la période de location.

Article 5 – Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de € 700 est à verser lors de la signature du contrat de location. La réservation ne devient définitive qu'après réception du dépôt de garantie.

Le dépôt de garantie sera restitué au plus tard dans les 30 jours suivant le départ, après état des lieux et vérification du logement.

Article 6 – Conditions de paiement

Voir les conditions générales.

Article 7 – Conditions d’annulation

Voir les conditions générales.

Article 8 – Utilisation des lieux

Le logement est exclusivement destiné à un usage de résidence de vacances.

Les fêtes et nuisances sonores sont strictement interdites.

Il est interdit de fumer à l’intérieur du logement.

Des informations complémentaires figurent dans les conditions de location.

Article 9 – Responsabilité

Le locataire est responsable de tout dommage causé au logement et à son équipement pendant la durée du séjour.

Article 10 – Acceptation

Le locataire déclare avoir pris connaissance des conditions générales et les accepter sans réserve. Celles-ci font partie intégrante du présent contrat.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Merci de parapher chaque page dans la marge gauche et de signer la dernière page.

Par la signature du présent contrat de location, le locataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et les accepter.

Fait à :

Le :

Signature du locataire (précédée de la
mention « Lu et approuvé ») :

Signature du bailleur :

Contrat de location saisonnière Domaine des Pradiès